

Conception et expérimentation du « Dispositif d'Inclusion Artistique » (DIA)

MESH – Musique Et Situations de Handicap

Contexte et Objectifs

Contexte

- Malgré la promulgation de la loi du 11/02/2005, les établissements d'enseignement artistique restent peu accessibles aux personnes en situation de handicap lourd

Objectifs

- Organiser l'accueil des publics lourdement handicapés au conservatoire, à l'échelle intercommunale
- Créer une offre artistique adaptée de proximité, dans une dynamique inclusive
- Initier une dynamique de concertation territoriale en faveur de l'accessibilité artistique pour développer les savoirs et savoir-faire des professionnels et améliorer les dispositifs d'accueil

Résultats obtenus

Dispositif mis en place

- Expérimentation pour l'implantation du DIA sur 3 territoires franciliens pendant 2 ans (en partenariat avec les départements du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine)

Résultats de l'expérimentation

- **Au conservatoire de Persan :**
 - Septembre 2017 : création d'un dispositif pédagogique adapté pour 27 élèves en situation de handicap (4h pour l'accueil d'élèves lourdement handicapés et 3h pour les élèves en difficultés d'apprentissage)
 - Septembre 2018 : augmentation des effectifs relevant du DIA à 51 élèves
- **Au conservatoire de Clamart :** création d'1 h de cours DIA en septembre 2017 et perspective de développement du DIA sur le département des Hauts-de-Seine
- **Sur le territoire du Val Parisis :** pas d'engagement d'un conservatoire et de sa tutelle durant le temps de l'expérimentation mais la création d'un DIA sur le territoire est à l'étude en 2019
- Pour chaque territoire d'expérimentation : développement de la dynamique territoriale en faveur de l'accessibilité artistique



Enseignements et Essaiage

Avantages et limites du dispositif

- Une démarche de progrès en faveur de l'accessibilité artistique qui profite à l'ensemble des élèves et des professionnels
- Une mobilisation multi-partenariale qui nécessite temps et détermination
- Des financements dédiés à obtenir pour la mise en place et la pérennisation du dispositif

Conditions de déploiement ou d'essaiage

- Sensibiliser les élus et les directions des établissements d'enseignement artistique aux exigences légales et sociétales posées par la loi du 11/02/2005 et la législation internationale
- Etendre le dispositif à tous les élèves à besoins particuliers
- Diffuser un guide à destination des collectivités et des conservatoires pour présenter le dispositif